



**Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc**

**COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2025**

Convocation du 6 novembre 2025
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 14 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le douze novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, David ROUALEN, Marie-Hélène PASCO, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET, Pierre MONFLIER et Martial COLLET

ABSENT : Yann LE GUEDARD (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine ORAIN-GROVALET

Membres en exercice : 33

Présents : 32

Votants : 32

FINANCES

N°2025-1057 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Mme BOULIN rappelle que la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale, a introduit diverses mesures dans un contexte de transparence financière des collectivités locales.

L'article 11 impose la tenue d'un débat au conseil municipal sur les orientations générales du budget primitif dans un délai de deux mois précédant son examen, pour les communes de plus de 3 500 habitants.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire qui donne lieu à un vote,

Vous trouverez en annexe le rapport d'orientation budgétaire qui sert à l'introduction à ce débat dont il faudra prendre acte.

mis sur internet le 21 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID : 022-212202154-20251112-DB202512NO1057-DE

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

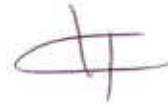
- PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire.

A Ploufragan, le 19 novembre 2025

POUR LE MAIRE ABSENT
L'ADJOINT
Pascal DUBRUNFAUT



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Christine ORAIN-GROVALET



mis sur internet le 21 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID : 022-212202154-20251112-DB202512NO1057-DE



RAPPORT

SUR

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2026



Sommaire

- 1 - Cadre général
- 2 - Contexte économique et financier
- 3 - Mesures de la Loi de Finances 2026 pour les Collectivités
- 4 - Prospective et orientations proposées



Cadre général

Article L.1612-26 du code général des collectivités territoriales (*)

Le maire ou le président de l'assemblée délibérante présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un **rapport sur les orientations budgétaires** de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat à l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le projet de budget de la collectivité territoriale est préparé et présenté par le maire ou le président de l'assemblée délibérante qui est tenu de le communiquer aux membres de l'assemblée délibérante avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen de ce budget.

Le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives sont votés par l'assemblée délibérante.

() dans sa version entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2026, dont les dispositions s'appliquent à compter de l'exercice budgétaire 2026, conformément à l'article 12 de l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025.*



Contexte économique et financier

Economie mondiale

Dans une économie mondiale en constante évolution, les perspectives restent sombres.

La croissance mondiale devrait ralentir, de 3,3 % en 2024 à 3,2 % en 2025 et 3,1 % en 2026, et s'établir autour de 1,5 % dans les pays avancés, et juste au-dessus de 4 % dans les pays émergents et les pays en développement.

Au niveau mondial, l'inflation globale devrait être ramenée à 4,2 % en 2025 et 3,6 % en 2026, suivant ainsi une trajectoire analogue à celle prévue en avril.

Ce tableau général masque des différences marquées entre les pays, les prévisions tablant sur une inflation qui restera supérieure à l'objectif aux États-Unis et sera plus modérée dans d'autres grandes économies

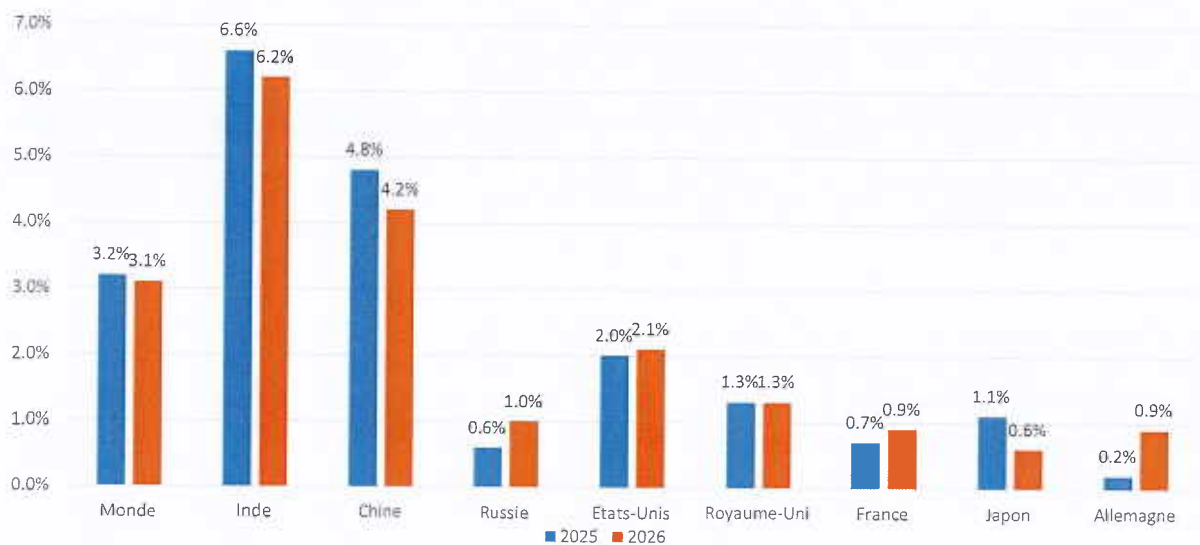


Contexte économique et financier

Economie mondiale

Les perspectives mondiales d'ici à 2026

Prévisions de croissance annuelle du PIB pour une sélection de pays aux années indiquées



Prévisions en date d'octobre 2025

Source : Fonds monétaire international



Contexte économique et financier Zone euro

La croissance de l'activité économique de la zone euro a atteint 0,1 % au deuxième trimestre 2025, un niveau légèrement inférieur aux projections de juin, après une expansion beaucoup plus forte que prévu au premier trimestre.

L'activité économique devrait stagner au troisième trimestre en raison de la hausse des droits de douane et de la poursuite attendue de l'arrêt graduel des exportations anticipées, notamment en Irlande, avant de se redresser toutefois au quatrième trimestre.

Perspectives d'inflation

L'inflation devrait s'établir en moyenne à 2,1 % en 2025 avant de diminuer à 1,7 % en 2026, puis d'augmenter à 1,9 % en 2027. L'inflation sous-jacente devrait ralentir à mesure que les tensions sur les salaires et la hausse des prix des services se modèrent et que l'appréciation de l'euro freine le renchérissement des biens.

Perspectives concernant le produit intérieur brut

La croissance devrait rester atone à court terme en raison des droits de douane et de l'incertitude. À moyen terme, avec l'augmentation des revenus des ménages, l'assouplissement des conditions de financement et le rebond de la demande extérieure, la croissance devrait se redresser à 1,3 % en 2027.



Contexte économique et financier France

Sur l'ensemble de l'année 2025, la croissance s'établirait à 0,7 %. Elle augmenterait ensuite modérément pour atteindre 0,9 % en 2026 et 1,1 % en 2027, tirée par un raffermissement de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé, tandis que la contribution du commerce extérieur serait quasi nulle sur ces deux années.

Sur le marché du travail, le scénario demeure celui d'une remontée transitoire du taux de chômage jusqu'en 2026, à 7,6 %, suivi d'un reflux en 2027, à 7,4 %

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>- 0,1</i>	<i>- 0,1</i>
IPCH	2,3	1,0	1,3	1,8
	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>- 0,1</i>	<i>0,0</i>
IPCH hors énergie et alimentation	2,3	1,7	1,6	1,6
	<i>0,0</i>	<i>- 0,2</i>	<i>- 0,1</i>	<i>0,0</i>
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,4	7,5	7,6	7,4
	<i>0,0</i>	<i>- 0,1</i>	<i>- 0,1</i>	<i>0,0</i>

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2025, fondée sur les comptes trimestriels du 30 avril 2025, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 29 août 2025 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 15 août 2025.

Projections macroéconomiques (septembre 2025)

Source : Banque de France



Contexte économique et financier France

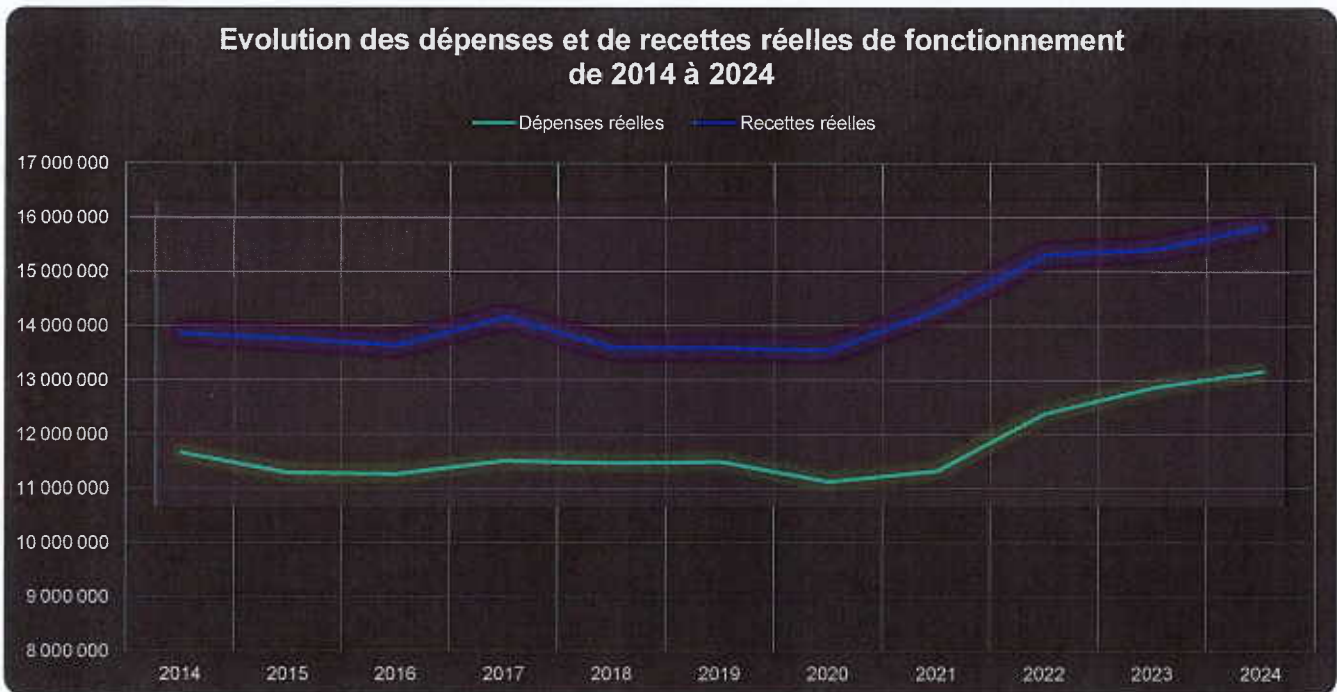
Après 2,3 % en moyenne annuelle en 2024, l'inflation totale se maintiendrait au-dessous de 2 % sur tout l'horizon de projection et resterait une des plus faibles de la zone euro. Comme prévu en juin, elle baisserait fortement à 1,0 % en 2025, en raison du recul des prix énergétiques et de la modération des prix des services, puis atteindrait respectivement 1,3 % et 1,8 % en 2026 et en 2027. L'inflation hors énergie et alimentation poursuivrait sa décrue pour atteindre 1,7 % en 2025 (après 2,3 % en 2024), puis 1,6 % en 2026 et en 2027. La progression des salaires étant supérieure à celle des prix, la hausse du pouvoir d'achat de la masse salariale d'environ 1 % par an soutiendrait progressivement la reprise de la consommation des ménages.

Malgré une réduction du déficit public sous 5 % du PIB en 2026 puis 2027, le ratio d'endettement public continuerait de croître vers 120 % du PIB fin 2027 et de diverger par rapport à la moyenne de la zone euro.

Les aléas autour de la projection de croissance sont globalement orientés à la baisse, dans un contexte marqué par la forte incertitude sur la politique commerciale américaine.



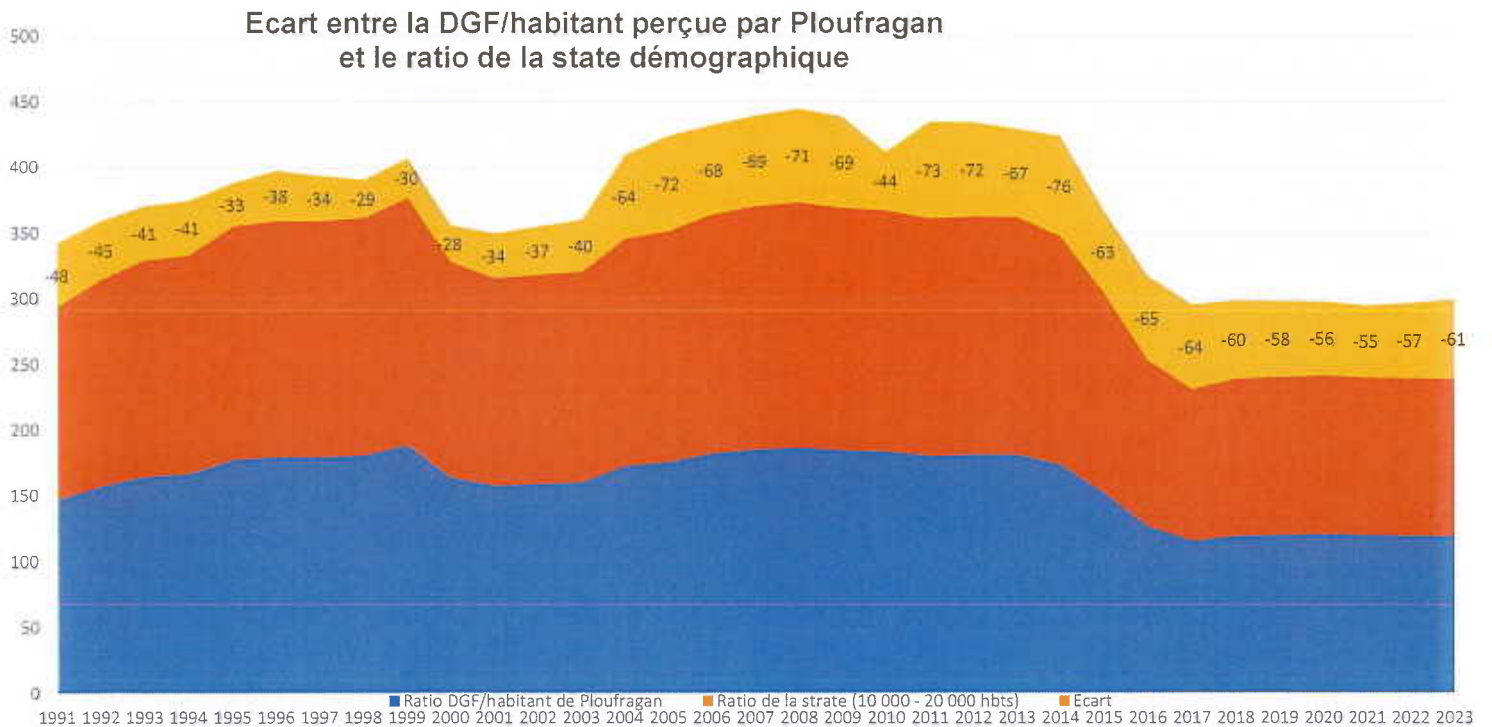
Contexte économique et financier Situation Ville de Ploufragan



Ce graphique présente l'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement depuis 2014. Les dépenses et les recettes évoluent régulièrement au même rythme.



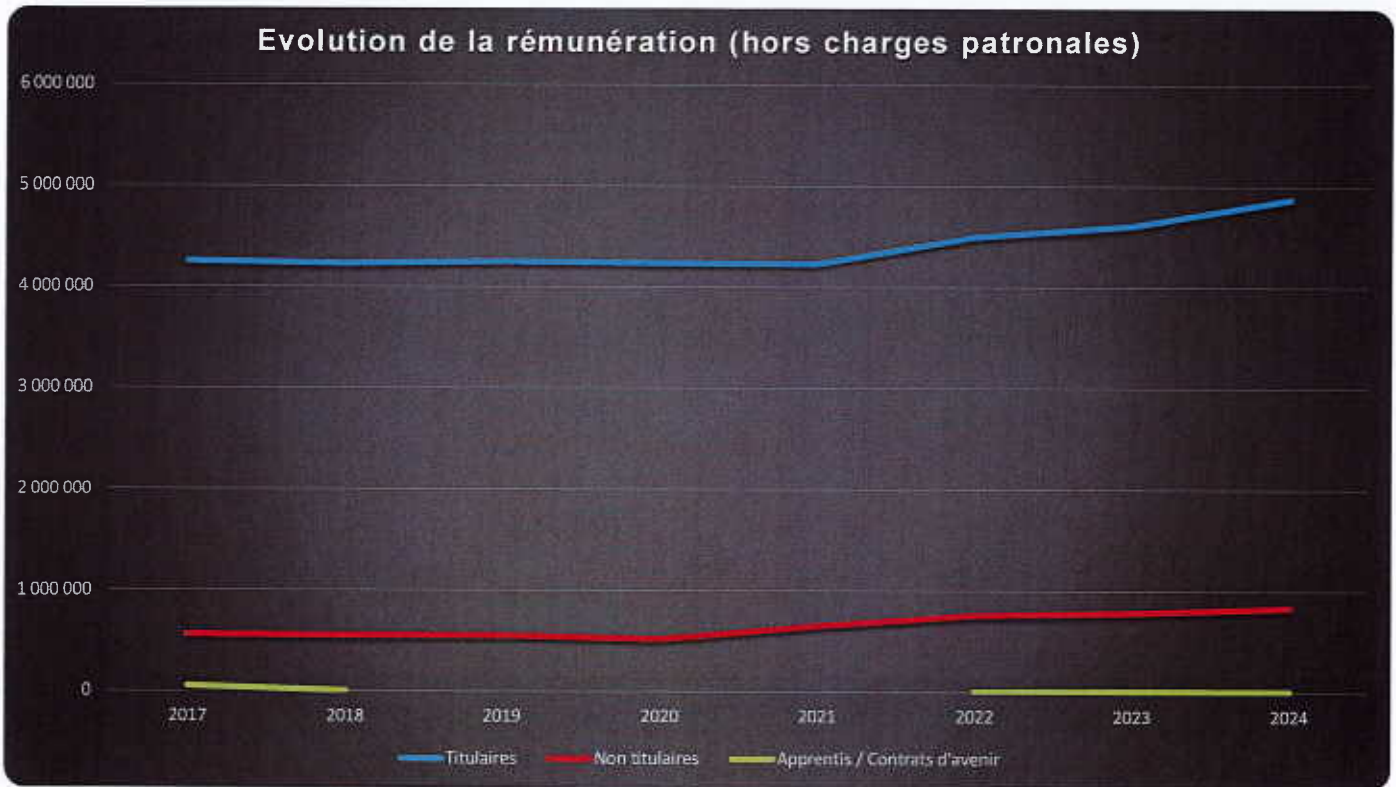
Contexte économique et financier Situation Ville de Ploufragan



Ce graphique présente l'écart constant et significatif entre la DGF perçus par la Ville et la moyenne de la strate démographique.

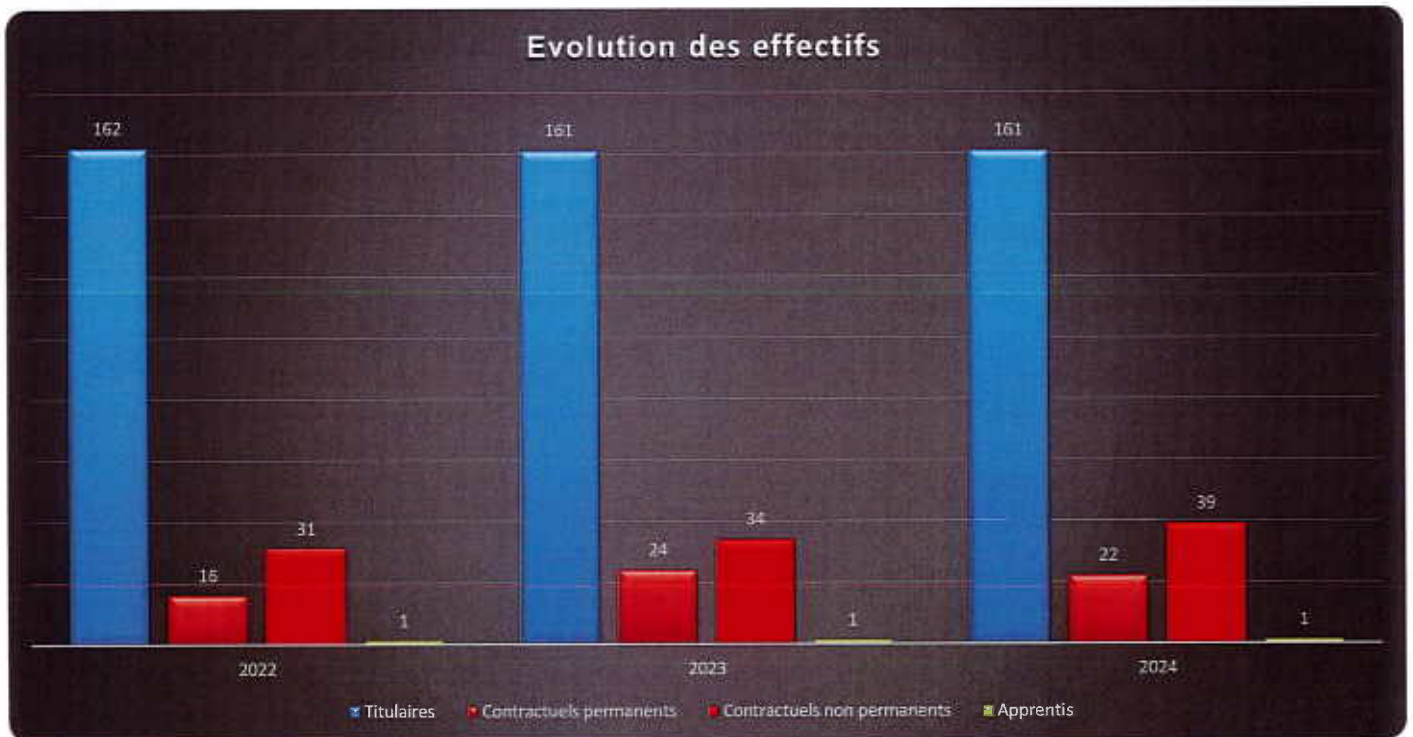


Contexte économique et financier Situation Ville de Ploufragan





Contexte économique et financier Situation Ville de Ploufragan



Les effectifs de la Ville restent stables. 17 agents titulaires ont quitté la collectivité en 2024 (dont 3 dans le cadre d'une radiation des effectifs après période de disponibilité), et 14 agents titulaires ont été recrutés.



Contexte économique et financier

Situation Ville de Ploufragan

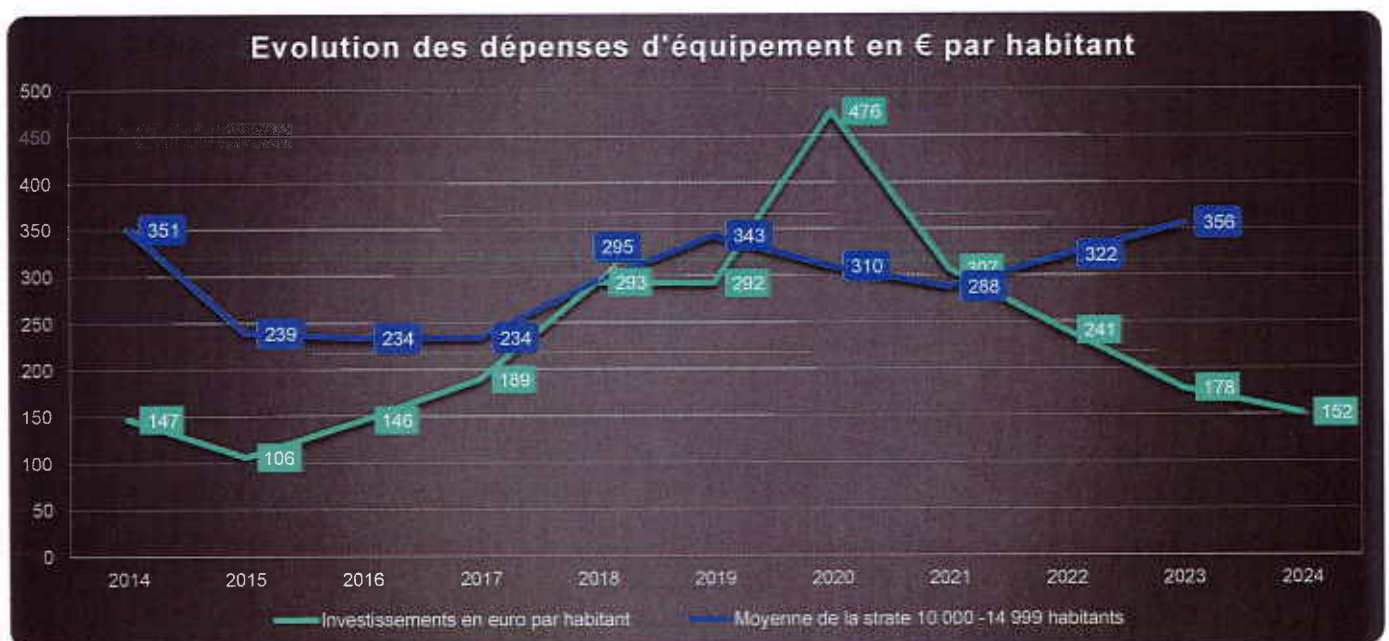
Rappel des dispositions relatives au temps de travail

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les services de la Ville de Ploufragan travaillent sur une base de 1607 heures par an. Les cycles de travail peuvent être les suivants :

- 35h00 sur 4,5 jours ou 5 jours,
- 36h00 sur 4,5 jours ou 5 jours (avec jours de RTT),
- 37h00 sur 4,5 jours ou 5 jours (avec jours de RTT),
- 38h00 sur 5 jours (avec jours de RTT),
- 38h30 sur 5 jours (avec jours de RTT),
- 39h00 sur 5 jours (avec jours de RTT),
- Plannings pluri-hebdomadaires ou annualisés.

Les cycles de travail et plannings des services ont été construits de façon à répondre aux besoins du service, notamment en rapport avec l'accueil des usagers.

Contexte économique et financier Situation Ville de Ploufragan



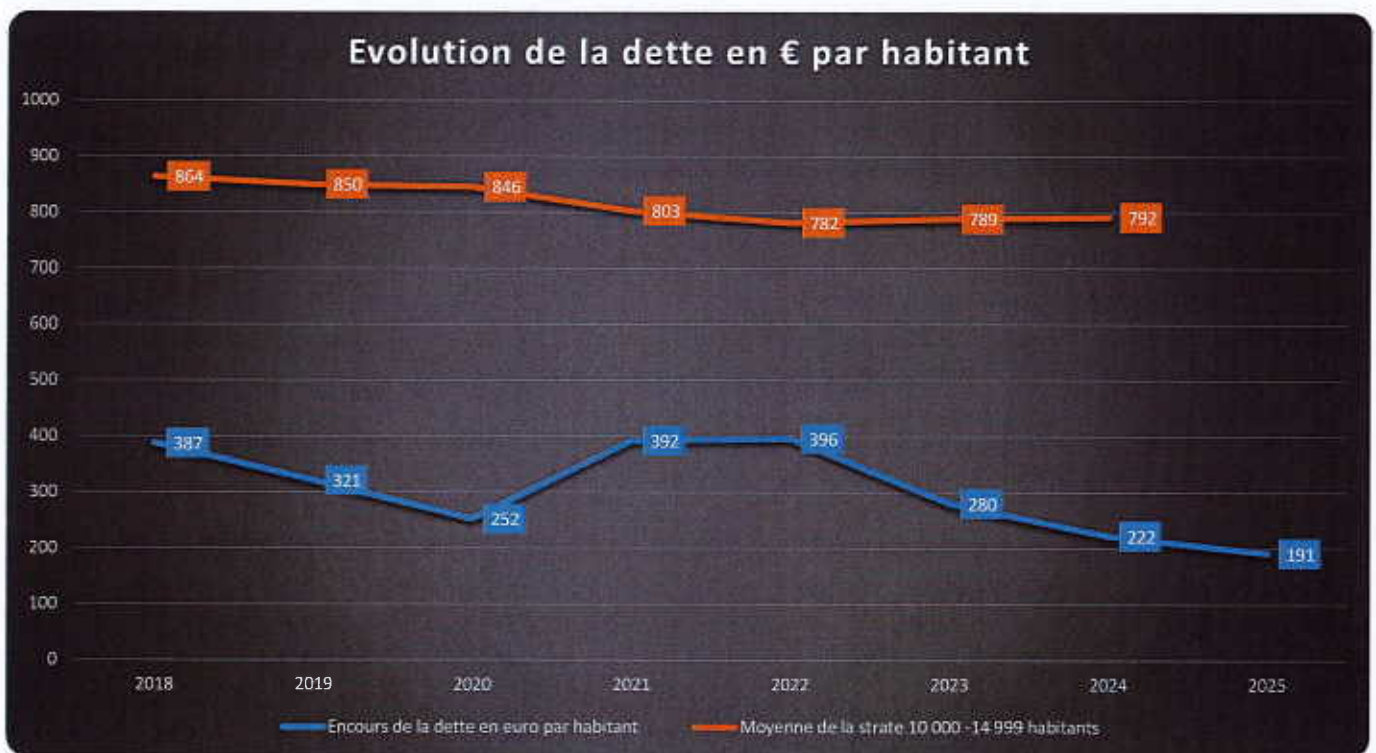
Ce graphique représente l'évolution des dépenses d'équipement depuis 2014.

La Ville a investi, entre 2014 et 2023, 238 € / habitant.

La moyenne de la strate sur la même période est de 297 € / habitant.



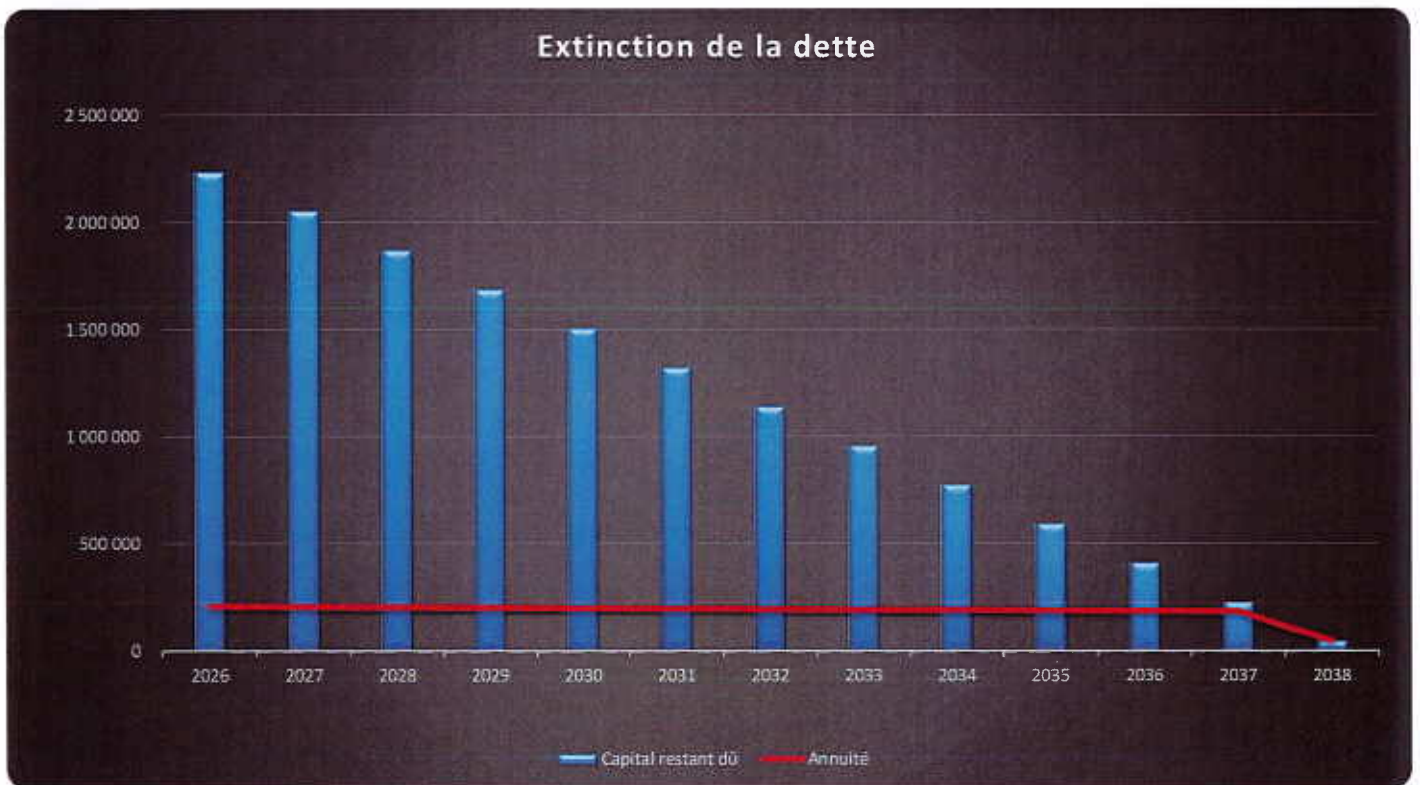
Contexte économique et financier Situation Ville de Ploufragan



Ce graphique présente l'évolution de la dette en € par habitant, laquelle est très inférieure à celle de la strate et décroît plus rapidement.



Contexte économique et financier Situation Ville de Ploufragan



Ce graphique présente l'extinction de la dette, constitué d'un unique emprunt à taux fixe, souscrit en 2018.



Mesures Loi de finances 2026

Le PLF présenté ce 14 octobre par le gouvernement de Sébastien Lecornu exige des collectivités territoriales des efforts importants pour réduire le déficit public, et pour cause : le texte comprend l'ensemble des mesures d'économies qui avaient été annoncées mi-juillet par l'ex-Premier ministre François Bayrou.

Dotations. Après trois années de hausse (+320 millions en 2023, +320 millions en 2024 et +150 millions en 2025), la dotation globale de fonctionnement (DGF) doit être stable en 2026, à périmètre constant.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) enregistrerait une hausse de 140 millions d'euros, un peu moins élevée que la croissance de la dotation de solidarité rurale (DSR, + 150 millions d'euros). À noter que la hausse de la DSR en 2026 serait "répartie au minimum à 60%" sur sa deuxième fraction dite "péréquation", dont la quasi-totalité des communes de moins de 10.000 habitants bénéficient.

Dotations pour l'investissement local. Comme l'avait annoncé l'ex-ministre de l'Aménagement du territoire, François Rebsamen, le PLF prévoit, dans un but de simplification, la fusion de plusieurs dotations destinées à l'investissement des collectivités, à savoir : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). On devrait parler désormais du "fonds d'investissement pour les territoires" (FIT), qui regrouperait ces trois dotations. Le bénéfice du FIT serait "réservé aux collectivités rurales ainsi qu'à celles marquées par des difficultés urbaines", tout en permettant le financement d'autres collectivités "par exception". L'attribution des fonds serait confiée au préfet de département, lequel s'appuierait sur une commission d'élus, qui, aujourd'hui, est compétente pour la seule DETR.

Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée. Le calendrier de versement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) serait modifié. Les versements seraient effectués l'année suivant la dépense pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris, alors qu'actuellement ceux-ci bénéficient des versements l'année même de la dépense. En outre, les dépenses de fonctionnement aujourd'hui éligibles seraient exclues du fonds, celui-ci prenant donc en compte uniquement les dépenses d'investissement (d'où des économies pour l'État).

En 2026, le FCTVA s'élèverait à 7,866 milliards d'euros, un montant en hausse de 213 millions d'euros par rapport à la loi de finances pour 2025.

Mesures Loi de finances 2026

Mise en réserve : Dilico (*). Des dispositions visent à corriger "certaines malfaçons" du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (Dilico), ce mécanisme de "mise en réserve forcée" créé par la loi de finances pour 2025.

Ce Dilico ajusté serait reconduit pour l'année 2026 à hauteur de 2 milliards d'euros (contre 1 milliard en 2025). Les ponctions s'élèveraient à 720 millions d'euros pour les communes, 500 millions pour les intercommunalités à fiscalité propre, 280 millions pour les départements et 500 millions pour les régions. Le dispositif concernerait un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités qu'en 2025, de manière à ce que les contributions soient moins concentrées sur un petit nombre d'entités.

(* *Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités*)

BUDGET PRIMITIF 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Montant	Chap.	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	3 835 121	013	Atténuations de charges	215 000
012	Charges de personnel	8 499 800	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 009 950
014	Atténuations de produits	25 000	73	Impôts et taxes	2 465 472
65	Autres charges de gestion courante	1 845 008	731	Fiscalité locale	9 284 457
			74	Dotations et participations	2 193 918
			75	Autres produits de gestion courante	125 146
Total des dépenses de gestion courante		14 204 929	Total des recettes de gestion courante		15 293 943
66	Charges financières	27 783	78	Reprises amort., dépréciations, prov	4 005
67	Charges spécifiques	5 000			
Total des dépenses réelles		14 237 712	Total des recettes réelles		15 297 948
023	Virement à la section d'investissement	700 000	042	Opérations ordre transf. Entre sections	514 550
042	Opérations ordre transf. Entre sections	874 786			
Total des dépenses d'ordre		1 574 786	Total des recettes d'ordre		514 550
Total des dépenses de fonctionnement		15 812 498	Total des recettes de fonctionnement		15 812 498

BUDGET PRIMITIF 2025
SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Montant	Chap.	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	336 750	13	Subventions d'investissement	64 000
204	Subventions d'équipement versées	517 000	16	Emprunts et dettes assimilées	1 372 950
21	Immobilisations corporelles	438 726			
23	Immobilisations en cours	1 685 550			
Total des dépenses d'équipement		2 978 026	Total des recettes d'équipement		1 436 950
16	Emprunts et dettes assimilées	184 000	10	Dotations, fonds divers et réserves	339 840
			16	Emprunts et dettes assimilées	1 000
			024	Produits des cessions d'immobilisations	324 000
Total des dépenses financières		184 000	Total des recettes financières		664 840
Total des dépenses réelles		3 162 026	Total des recettes réelles		2 101 790
040	Opérations ordre transf. Entre sections	514 550	021	Virement de la section de fonc.	700 000
041	Opérations patrimoniales	9 200	040	Opérations ordre transf. Entre sections	874 786
			041	Opérations patrimoniales	9 200
Total des dépenses d'ordre		523 750	Total des recettes d'ordre		1 583 986
Total des dépenses d'investissement		3 685 776	Total des recettes d'investissement		3 685 776



Prospective et orientations proposées

Recettes de fonctionnement

Pour 2026, les principales recettes seront :

- La **fiscalité**, et notamment les trois taxes locales (THRS, TF, FNB), pour laquelle il vous sera proposé le maintien des taux de 2025, avec une hypothèse de variation des bases de 1% et du produit retenu de 1,2 % (majoration indexée sur l'inflation), ce qui dégagera un produit de **9 040 k€ (+ 283 k€)**.
- Les **dotations de Saint-Brieuc Armor Agglomération** comprenant :
 - l'attribution de compensation pour 2 313 k€
 - le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 148 k€
 - Le fonds communautaires de fonctionnement pour 120 k€,
 - soit un recette globale de **2 582 k€ (- 4 k€)**.
- Les **dotations de l'état** (DGF, DSU et DNP) pour un montant estimé à **1 363 k€ (- 28 k€)**.
- Les recettes du produit des services publics et du domaine.

Fonctionnement	BP 2025	BP 2026	Variation
Recettes réelles	15 297 948	15 536 938	1,56 %



Prospective et orientations proposées

Dépenses de fonctionnement

Pour 2026, les principales dépenses seront :

- **Les charges de personnel** résultant de l'évolution des salaires, du déroulement de carrière des agents, des mouvements de personnel, ainsi que des charges sociales pour un montant de **8 992 k€** (+ 493 €). 246 k€ dont dus à l'augmentation du taux de cotisation CNRACL sur 2025 et 2026 (Loi PLFSS du 28 février 2025). Le taux de cotisation est passé de 31,65 % à 34,65 % en 2025 puis prendra 3 points de plus en 2026.
- **Les charges à caractère général**, qui comprennent principalement les charges de fluides (électricité, gaz et eau), les achats (alimentaires, fournitures, quincailleries...) et les prestations (honoraires, réparations, entretien, maintenance, études...) sont estimés à **3 639 k€** (- 193 k€).
- **Les autres dépenses de gestion** qui regroupent les subventions aux associations, au CCAS ... mais également les indemnités et frais de formation des élus pour un montant estimé à **1 692 k€** (- 153 k€).

Fonctionnement	BP 2025	BP 2026	Variation
Dépenses réelles	14 237 712	14 380 271	1 %



Prospective et orientations proposées

Dépenses de fonctionnement – Fluides des bâtiments

Des consommations en baisse, du fait de la modernisation de nos équipements, et par la mise en place de la Gestion Technique Centralisée.

Consommation	2023	2024	2025 (réalisé + prévisions)	Estimations 2026
Consommation d'eau en m ³	7 368	6 781	7 200	7 000
Consommation d'électricité en kWh	809 635	778 680	750 000	710 000
Consommation de gaz en kWh	2 121 485	2 330 266	2 600 000	2 300 000
Consommation de fioul/granulés en kWh	49 850	29 920	130 000	240 000

Des coûts qui marquent le pas, du fait de la baisse des consommations et des prix de marché.

Coût	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Eau et Assainissement	43 653	29 787	54 200	55 700
Energie-Electricité	362 442	183 529	179 700	171 100
Chauffage	165 791	268 065	302 400	264 000
Combustibles (fioul + granulés)	7 272	4 057	4 500	14 500
TOTAL	571 886	481 382	536 300	490 800



Prospective et orientations proposées

Investissement – Synthèse des AP/CP

Autorisation de programmes		Crédits de paiements																
		Montant	2009 / 2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027/20230	
N°2012/03	Cité Iroise : Rénovation Urbaine	1 367 642	166 231	21 411	12 961	8 132	416 353	403 359			50 000							1 078 446
	Cité Iroise : Rénovation Urbaine - phase 2	2 587 550		5 036	63 397	141 458	3 870		30 114		33 663	72 356						349 516
																		1 428 362
N°2015/03	Programmes voirie	1 340 000			121 753	132 861	106 323	400 253	255 925	131 217	131 117							1 278 448
	MBC 2016-2020				71 994	71 859	76 317	77 543		92 774	88 188	90 832	65 728					297 713
	MBC 2020-2023																	347 523
																		1 923 684
N°2017/02	Auditorium	1 800 000					30 697	66 430	181 729	1 544 164	1 132 056	66 815	25 265					3 047 154
N°2020/01	Cité Iroise : Rénovation Urbaine Phase 2	4 745 927								1 711 640	490 382	5 424	124 584	1 491				1 336 513
	Cité Iroise : Rénovation Urbaine - Tranche 2											1 678 638	379 451	60 356	15 000	110 000		2 231 445
																		4 569 966
N°2021/01	École de la Villette	4 470 000													110 000	34 000		144 000
N°2021/02	Aménagement Vallée	198 000									27 996				50 000	40 000		117 996
N°2021/03	Aménagt quartier des Villes Moisan	3 350 000													2 000	60 000	7 030 000	3 062 000
2024/01	Marché à bons de commande Voirie													20 228	300 000	300 000	1 200 000	1 820 228
2026/01	Construction garage CTM	175 000														175 000		175 000
2028/02	Densification Centre-ville	60 000														60 000		60 000



Prospective et orientations proposées

Investissement

	2026	2027	
Bâtiments	1 036 000	0	
Maison médicale	100 000		Etude pour la concrétisation du projet
Centre technique municipal	175 000		AMO et étude pour un nouveau garage et espace mutualisé
Autres batiments	761 000		Démolition salle des Villes Moisan CTA Espace Victor Hugo
Sports	887 300	0	
Réhabilitations équipements sportifs	887 300		Salle Glénan : 2 ^{ème} phase des travaux Grands chemins : remplacement toiture terrains terre battue
Education Jeunesse	96 900	0	
Ecole de la Villette / Jean Dérian	34 000		
Modernisation des écoles	62 900		
Espaces verts	40 000	0	
Aménagements	40 000		
Voirie	309 000	320 000	
Progamme annuel	309 000	320 000	

Les opérations envisagées en 2027 (Bâtiments, Sports, Education-Jeunesse) le sont dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier Energétique.



Prospective et orientations proposées

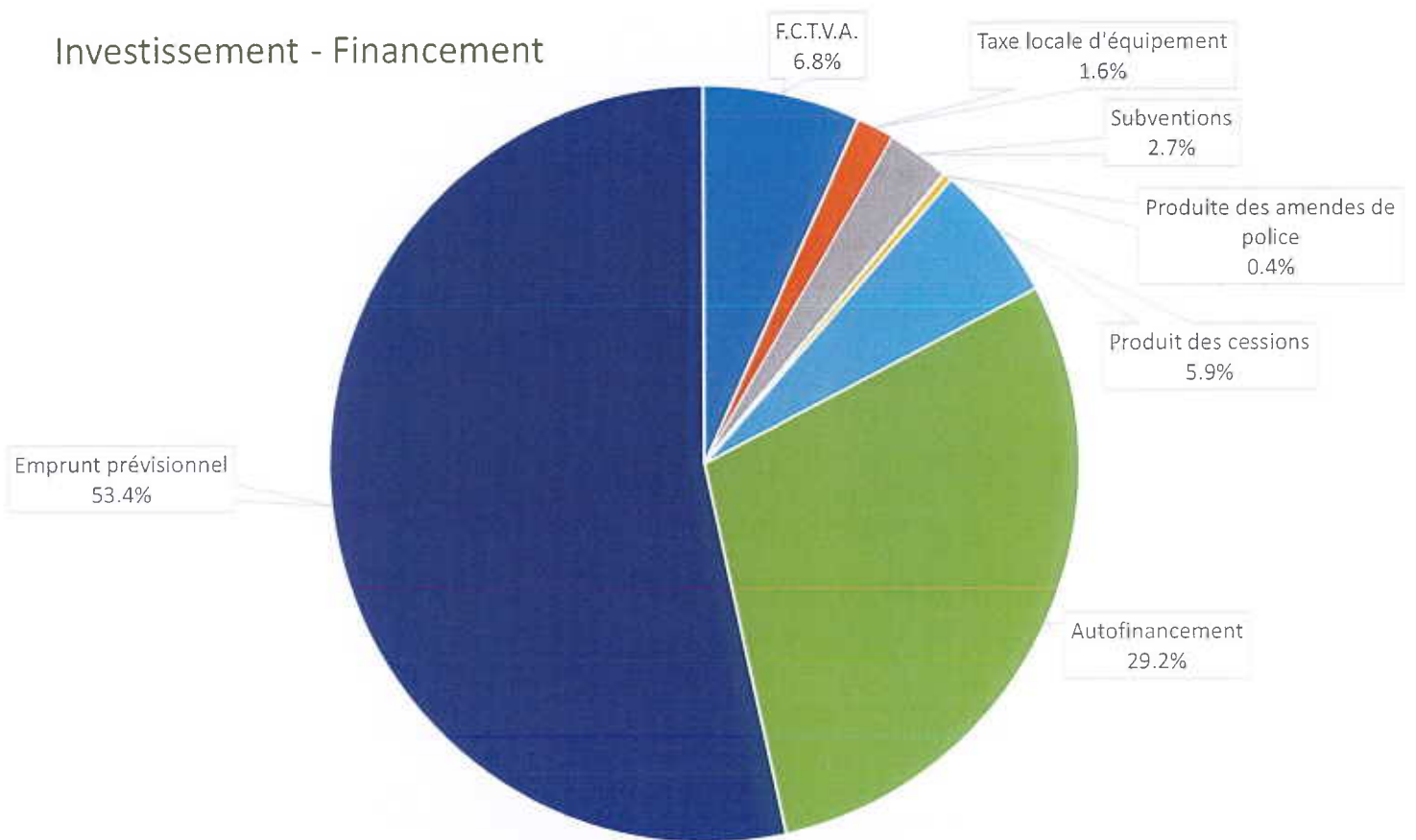
Investissement

	2026	2027	
Aménagements urbains	546 000	1 800 000	
Cité Iroise	110 000		
Quartier des Villes Moisan	60 000	1 500 000	→ Etude puis travaux de rénovation des espaces publics
Centre Ville	60 000		
Subvention Logements sociaux	116 000	200 000	
Acquisitions foncières	200 000	100 000	
Investissements courants	1 030 100	800 000	→ Etudes, Matériels, programme de rénovation de l'éclairage public
Budget participatif	30 000		
SDIE		2 280 775	
Mobilités douces		200 000	→ 30 000 € d'études préalables en 2025 (investissements courants)
Travaux en régie	273 000	150 000	
Dépenses imprévues	18 000	15 000	
Total	4 266 300	5 565 775	



Prospective et orientations proposées

Investissement - Financement



Prospective et orientations proposées

Les grands équilibres à l'horizon 2027

La chaîne de l'épargne

€	2023	2024	2025	2026	2027
Produits de fonctionnement courant	15 389 295	16 031 779	15 954 528	15 896 722	16 162 529
- Charges de fonctionnement courant	12 808 266	13 085 760	13 514 753	14 253 687	14 666 717
= EXCEDENT BRUT COURANT	2 581 029	2 946 019	2 439 775	1 643 035	1 495 813
+ Solde exceptionnel large	857	- 21 915	- 10 081	- 5 030	- 20 030
= Produits exceptionnels larges*	20 316	20 986	25 019	30 020	25 020
- Charges exceptionnelles larges*	19 459	42 902	35 100	35 050	45 050
= EPARGNE DE GESTION	2 581 886	2 924 104	2 429 694	1 638 005	1 475 783
- Intérêts	33 417	29 360	27 236	25 101	22 966
= EPARGNE BRUTE	2 548 469	2 894 744	2 402 458	1 612 904	1 452 816
- Capital	302 819	182 500	182 500	182 500	182 500
= EPARGNE NETTE	2 245 650	2 712 244	2 219 958	1 430 404	1 270 316

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

L'épargne nette est la traduction de la marge existante entre les recettes réelles de fonctionnement, une fois l'annuité payée. Elle constitue la part d'autofinancement qui peut-être affectée au financement des investissements.



Prospective et orientations proposées

Les grands équilibres à l'horizon 2027 L'équilibre financier

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution taux d'imposition	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Evolution nominale charges fonctionnement courant strictes	4.1%	2.2%	3.1%	5.5%	2.9%
Épargne nette	2 245 650	2 712 244	2 219 958	1 430 404	1 270 316
Dépenses investissement hors capital	2 326 049	2 012 228	4 725 676	4 266 300	5 565 775
Emprunt	0	0	0	0	1 801 147
Résultat global de clôture	4 853 747	6 152 595	4 972 245	3 445 675	2 000 000

A la faveur des hypothèses retenues, le recours à l'emprunt pourrait s'avérer nécessaire en 2027, en fonction des choix politiques en matière d'investissement et de l'avancement des projets.